



Problème de colis avec mon gardien

Par **Sawasdeekap**, le **22/02/2013** à **12:06**

Bonjour, rnrnJ'ai un souci avec mon gardien concernant un colis. Un colis envoyé en colissimo a été reçu par mon gardien (scanne et signe par lui). Mais le gardien a donné par erreur à quelqu'un d'autre, qu'il a reconnu lui même l'erreur. Mais le temps passe il n'a pas réussi à récupérer le colis. J'ai ensuite appelé le syndic principal dont mon gardien est salarié mais ils n'ont rien voulu savoir et me disent de porter plainte à la poste or la poste n'est plus responsable du colis car le colis a été remis en mains propres au gardien (flashe et signe par lui). J'aimerais savoir qui est responsable et comment faire pour récupérer mon bien. Le colis a été assuré lors de l'envoi pour une somme assez importante. rnrnJe dispose comme documents : le reçu de l'envoi par colissimo avec la valeur de l'envoi, l'assurance, le ticket de caisse de l'objet, de documents envoyé par la poste (signature du gardien) comme preuve qu'il a bien reçu le colis. rnrnJe vous remercie infiniment de votre aide.

Par **alterego**, le **22/02/2013** à **13:02**

Bonjour,rnrnL'auteur de la faute vous importe peu, quoique mieux vaudrait que ce soit la Poste. rnrnDéposez plainte contre X. Poste et gardien seront entendus.rnrnLe responsable est parmi vous 3... vous un peu moins que les deux autres.rnrnEt le "quelqu'un d'autre" en question dans tout ça ne s'est pas aperçu qu'il n'était pas le destinataire ?rnrnCordialement

Par **amajuris**, le **22/02/2013** à **13:28**

bjr,rnvotre gardien est-il habilité à réceptionner les paquets à la place des occupants de

l'immeuble ?rncdt

Par **Lag0**, le **22/02/2013 à 13:47**

Bonjour,rnSi quelqu'un doit saisir la Poste, c'est l'expéditeur et non le destinataire. En effet, le seul qui ait un contrat avec La Poste et qui lui a confié le colis contre paiement, c'est l'expéditeur.rnJe rejoins amatjuris, le gardien dispose t-il d'une procuration en bonne et due forme ? Si oui, La Poste n'est plus concernée car elle a rempli son contrat. Si non, elle est responsable de la perte du colis pour l'avoir remis à une autre personne que le destinataire.rnMais c'est l'expéditeur qui devra la saisir pour toucher l'assurance.

Par **Sawasdeekap**, le **22/02/2013 à 15:03**

Bonjour, Oui le gardien dispose de tous les droits pour réceptionner les colis et lettres. En fait c'est un retour de colis c'est à dire que le colis c'est moi qui l'est envoyé et il y avait eu un problème avec le destinataire alors j'ai demande a la poste de me retourner le colis avant que ça arrive a destination,c'est ce qu'ils ont fait et c'est le gardien qui a réceptionne le colis. Le colis a été flashe au code barre et signe par le gardien, il l'a reconnu sa signature, donc la poste n'est plus responsable du colis. La personne qui a pris le colis fait mine de ne pas savoir. Je ne sais plus quoi faire, normalement dans ce cas je pense que c'est le gardien qui est en faute donc c'est l'employeur (ici le syndic principal) qui doit me rembourser?

Par **alterego**, le **22/02/2013 à 15:15**

Bonjour,rnrnLe colis était donc sous la garde du concierge (pour éviter une lapalissade).rnrnLa copropriété est l'employeur pas le syndic.rnrnCordialement